

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 20 janvier 2020

Le 20 janvier deux mille vingt le Conseil Municipal de la commune de LENTIOL, dûment convoqué le 14 janvier 2020 s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Henri COTTINET, Maire.

PRESENTS : MM. Henri COTTINET, Stéphane MACHON, Natacha CANIARD, Sabine PELFRENE, Françoise ARGOUD, Mireille MAGNIAT, Alexandra DELLA VALLE

ABSENT : William MAGNIAT

EXCUSES :

Secrétaire de Séance : Alexandra DELLA VALLE

Début de séance 18h35

Le compte rendu de la réunion 22 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2020-01 : Concours du receveur municipal : Attribution Indemnité.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, à l'unanimité des membres présents :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interindustriel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. ANSELIN Fabrice, receveur Municipal.

2020-02 : Demande de subvention Fit'Gym & sport :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention adressée par l'association Fit'Gym & sport.

Après étude de la demande et du résultat Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 100 € à cette association.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, d'accepter la proposition du maire et d'accorder une subvention 100 € à l'association Fit'Gym & sport pour l'année 2020.

Les crédits seront inscrits au compte 6574 du BP 2020.

Bilan contrats employés communaux :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Mme Delphine ASTRION devrait reprendre son travail à mi-temps thérapeutique à l'issue de son congé maladie.

Dans ces conditions elle reprendra ses fonctions d'accompagnatrice dans le car scolaire.

Mme Elise MALLET continuera à assurer l'entretien des bâtiments communaux ainsi que les états des lieux entrée et sortie des locations de la salle des fêtes.

Le CDD de Mme CHOSSON Christel prendra fin à la reprise de Delphine ASTRION.

M. Christian MICHA devrait prendre sa retraite prochainement. Il n'est pas prévu de recruter un nouvel agent. Son travail sera réparti entre M. Gilbert MINODIER et Elise MALLET.

Compte rendu réunions :

M. Stéphane MACHON s'est rendu dernièrement au camp de Chambran pour assister à une réunion NATURA 2000, relative à la zone du camp et des zones de ruisseaux. Les zones NATURA 2000 ont un devoir de résultats (car elles bénéficient de subventions de l'Europe). Elles doivent protéger des espèces locales (écrevisses, tritons, batraciens, papillons...)

Questions diverses :

- Mme Mireille MAGNIAT demande s'il était possible d'acheter des canisses pour terminer la pergola de la place de la Mairie avant la fin du mandat.
Deux rouleaux sont nécessaires. L'accord est donné un bon de commande sera fait.
- Mme Sabine PELFRENE propose de reprendre la peinture de la salle du conseil, mur coté secrétariat, qui se fend. Il est proposé de confier ce travail à Mme Elise MALLET.

Fin de séance à 20h20

Prochaine réunion le lundi 17 février 2020 à 18h30.